

# CYCL'1fo

no 1 – Avril 2014

**AVEP 1 ASSOCIATION VAUDOISE DES ENSEIGNANT·ES DU CYCLE PRIMAIRE 1**

*SPV, ch. des Allinges 2, 1006 Lausanne*

**Vous convie à son Assemblée générale  
le mercredi 9 avril 2014, de 15h00 à 18h00,  
à l'Espace Nicollier du collège du Pontet (Ecublens),  
ainsi qu'à l'apéritif qui suivra.**

*Collège du Pontet, Rte du Bois 6, 1024 Ecublens  
(Arrêt M1 "Crochy", parcage possible dans la cour du collège  
ou sur parking "Toy's'R'Us")*

1. Accueil et message du comité
2. Messages des invités
3. Mise en discussion du procès-verbal de la dernière AG ([www.spv-vd.ch/avep1](http://www.spv-vd.ch/avep1))
4. Mise en discussion du rapport d'activités du comité
5. Rapport de la caissière et des vérificatrices des comptes
6. Démissions du comité
7. Elections au comité
8. Election de délégué-es pour l'AD SPV
9. Modification des statuts
10. Message de la SPV
11. Divers

## **Conférences ouvertes à tous : « Quelle évaluation au Cycle 1 ? »**

**Anne Clerc-Georgy** (professeure formatrice à la HEP VD) :  
*« L'évaluation au Cycle 1, quelques exemples de bonnes pratiques »*

**Fabrizio Butera** (professeur à la Faculté des sciences sociales et politiques de l'UNIL) :  
*« Les effets de l'évaluation sur les motivations à l'apprentissage des élèves de 4 à 8 ans »*

**Les propositions individuelles peuvent être envoyées jusqu'au vendredi 4 avril  
à Mélanie Leresche, Av. du Tribunal-Fédéral 29, 1000 Lausanne 14,  
[melanie.leresche@vd.educanet2.ch](mailto:melanie.leresche@vd.educanet2.ch)**

## **RAPPORT D'ACTIVITES (avril 2013 – mars 2014)**

### **L'AVEP1 est née !**

Notre Assemblée générale de mars 2013 avait officialisé la création d'une nouvelle association du Cycle 1. Cet élargissement à l'entier du premier cycle a constitué un défi pour notre comité ! En termes d'organisation, d'abord. Après avoir consulté nos membres sous la forme d'un concours, nous avons adopté un nouveau nom : l'AVEP1, Association Vaudoise des Enseignant-es du cycle Primaire 1. Nous avons réorganisé les tâches au sein du comité et entièrement adapté notre site internet. Nous remercions toutes les personnes qui ont collaboré à ces démarches, votre aide nous a été précieuse !

Sur le plan des contenus, le comité a intégré dans ses discussions des problématiques liées aux 1-2P comme aux 3-4P. Nous avons cherché à tisser des liens entre les différents sujets qui nous préoccupent, pour créer, au fil des mois, une dynamique commune à notre cycle. Le processus a démarré, il devra être nourri durant les années qui viennent !

Deux nouveaux enseignants issus de 1-2P, Roch Lehmann et Sandrine Prisi, ont assisté aux séances du comité cette année et proposeront leur candidature pour une élection officielle lors de notre AG du 9 avril prochain. Pour que notre association puisse continuer à représenter avec force tous les enseignants du 1<sup>er</sup> cycle, notre comité a besoin de nouveaux membres issus notamment des années 3 et 4. **Si vous êtes intéressé-es à nous rejoindre, n'hésitez pas à nous contacter !**

### **Une année scolaire 2013-2014 mouvementée...**

La rentrée d'août a été marquée par l'introduction de nouveaux cadres légaux et administratifs, de nouvelles pratiques, de nouveaux outils. Des nouveautés diversement interprétées dans les établissements du canton, laissant souvent aux enseignants un sentiment de flottement et d'incompréhension.

Le comité de l'AVEP1 s'est fait le relais des nombreuses questions et interpellations de collègues, reçues durant ces quelques mois :

- **Concernant le nouveau Cadre Général de l'Evaluation**, l'AVEP1 a rappelé, par le biais d'un courriel à ses membres, les principes énoncés dans le texte de loi et les directives rédigées par la DGEO. Vous pouvez consulter le contenu de ce mail, ainsi que les précisions de la DGEO qui y sont relatives, sur notre site internet ([www.spv-va.ch/avep1](http://www.spv-va.ch/avep1)).

Ce courriel souligne que l'évaluation, en 1-2P, est formative. Au terme de chaque semestre, un point de situation est communiqué aux parents. L'un des points de situation doit être un entretien entre les enseignants et les parents. L'autre point de situation peut prendre des formes diverses et se faire, notamment, par la transmission de traces significatives du travail de l'élève (dossiers, cahiers ou autres). Les grilles évaluatives qui fleurissent dans certains établissements, avec évaluations formelles sous formes de lettres, croix et autres symboles, ne constituent pas une exigence du Département et ne présentent pas, de notre point de vue, d'intérêt pédagogique majeur... Nous encourageons donc chacun et chacune à être vigilant quant à la manière de transmettre aux parents les résultats de leurs observations !

En 3-4P également, l'AVEP1 encourage les établissements à ne pas sur-interpréter les textes de loi et à laisser aux enseignants la marge de manoeuvre nécessaire à leur pratique, notamment concernant la préparation des évaluations et la communication de leur date et de leur contenu.

Rappelons qu'il n'est nullement attendu des directions qu'elles établissent des usages qui dépasseraient les attentes exprimées par la DGEO. Nous conseillons donc à nos membres de lire attentivement les textes de loi et de s'y tenir !

- Notre comité a répondu à de nombreuses questions **concernant le cahier de communication 1-2P**. Nous appuyant sur les précisions demandées à la DGEO, nous avons redit que cet outil peut avoir de multiples usages mais ne sert pas à communiquer sur la progression des apprentissages de l'élève. Il n'est pas un support de l'évaluation ! Les directives prévoient par ailleurs une distribution hebdomadaire de ce cahier. Là encore, il ne peut être exigé d'en faire davantage...

- L'AVEP1 a également reçu plusieurs courriers **concernant NEO**. Cet outil est perçu plutôt positivement par le comité, malgré les difficultés techniques qui se sont posées lors de son démarrage. NEO permet à l'ensemble des intervenants de la classe de voir avec clarté les résultats et les commentaires attribués à chaque élève. Une fois les problèmes initiaux réglés, le système est jugé par de nombreux collègues comme efficace et ne change les pratiques antérieures que par la forme.

Se pose néanmoins la question de l'appréciation globale à la fin du 1<sup>er</sup> semestre. Cet exercice ne nous semble pas faire sens et induit des pratiques peu pertinentes (effectuer la moyenne de deux appréciations, par exemple). Puisque cette appréciation globale semestrielle n'a qu'un rôle purement formel, peut-être pourrait-il être envisagé de la supprimer ?

Précisons enfin qu'il n'est envisagé aucune extension du système NEO aux années 1-2P pour les prochaines années.

- Notre comité n'est par contre pas véritablement convaincu par **le nouveau carnet EPS** distribué de la 1P à la 4P. Il émet des réserves quand à la pertinence des objectifs qui y sont formulés, ainsi que sur la manière dont ils doivent être évalués en 3-4P. Nous avons établi un bilan après quelques mois d'utilisation et avons transmis nos remarques au SEPS (Service de l'éducation physique et du sport).

- L'AVEP1 a soutenu les enseignants qui l'avaient interpellée à propos de la **grille horaire 1-2P**, rappelant qu'il n'est pas nécessaire de remplir cette grille de manière hebdomadaire, en attribuant à chaque discipline un horaire précis dans la semaine. Là encore, les directions qui l'exigent sur-interprètent les directives du Département.

## **Epreuves cantonales de référence**

En parallèle à la résolution « Quelle référence pour les épreuves cantonales de référence » votée lors de la dernière Assemblée des délégués de la SPV, le comité de l'AVEP1 a émis un certain nombre de remarques relatives aux ECR en 3-4P. Nous nous sommes prononcés en faveur d'une clarification de la fonction de ces épreuves : initialement conçues comme un outil de pilotage du système scolaire, elles sont de plus en plus envisagées comme de véritables examens cantonaux. La pression qui en résulte, sur les élèves, les parents et les enseignants, ne nous paraît pas légitime.

Le traitement des résultats par les directions (annonce des résultats en conférence des maîtres, comparaisons inter-établissements) participe sans doute de ce mouvement.

L'AVEP1 a par ailleurs demandé que soit repensée la communication faite aux parents lors de l'annonce des ECR, perçue comme un facteur d'inquiétude. Les modalités de correction de ces épreuves devraient également être précisées et uniformisées : une généralisation de la correction en groupes d'enseignants nous paraîtrait positive, pour que le maître de classe ne soit pas seul à corriger les épreuves de ses élèves.

Les aménagements accordés aux élèves bénéficiant de mesures spéciales (et notamment

les élèves « dys ») devraient par ailleurs faire l'objet d'une réflexion attentive. Et ce pour que les conditions qui sont proposées à ces enfants lors des ECR soient cohérentes avec les pratiques en vigueur le reste de l'année et similaires partout dans le canton.

### **Rencontres avec les PPLS : la question du dépistage précoce**

L'article 98 (alinéa 5) de la LEO pose le principe du dépistage précoce des élèves en difficulté : « Le département veille à ce que les situations de handicap de l'élève ou autres circonstances analogues fassent l'objet de repérage précoce ou d'évaluation, en application de la législation sur la pédagogie spécialisée ».

Nous le savons, le dépistage des élèves en grande difficulté scolaire est nécessaire, notamment pour obtenir de l'aide du SESAF. Les PPLS du canton montrent cependant des réticences à l'égard des diagnostics précoces, par crainte de poser des avis jugés trop définitifs sur des enfants encore jeunes. Comment, dès lors, concilier les préoccupations légitimes des PPLS quant au respect du développement des élèves, avec l'importance, pour les enseignants, les enfants et leurs parents, de pouvoir bénéficier d'une aide adéquate en cas de difficulté scolaire majeure ?

Ce sont les questions dont débattront dans les prochaines semaines le comité de l'AVEP1 et le GIPSE (Groupe interprofessionnel des associations de spécialistes à l'école), sur la demande d'Eugénie Sayad, cheffe de l'OPS (Office de psychologie scolaire du canton de Vaud).

### **Assemblée générale 2014 – Quelle évaluation au cycle 1 ?**

C'est le 9 avril prochain qu'aura lieu notre Assemblée générale annuelle. Après l'habituelle partie statutaire, une partie ouverte aux non membres se tiendra, où plusieurs intervenants nous parleront de l'évaluation au cycle 1.

Avec l'introduction du nouveau Cadre Général de l'Évaluation, du cahier de communication, du carnet d'EPS et de NEO, cette question a particulièrement occupé notre comité pendant cette année. Vos courriers liés à ce sujet délicat ont été nombreux. Dès lors, l'AVEP1 a souhaité organiser un après-midi de discussion autour de cette thématique : Quelle évaluation pratiquer en 1-2P ? Quelles sont exactement les exigences posées par le cadre légal ? Quel contenu envisager pour le dossier d'évaluation 1-2P ? Quel sens redonner à ce dossier en 3-4P ? Les appréciations peuvent-elles être autre chose que des notes déguisées en 3-4P ? De manière plus générale, quels sont les effets de l'évaluation sur le travail des élèves ? Anne Clerc-Georgy, professeure formatrice à la HEP VD, et Fabrizio Butera, professeur à la Faculté des sciences sociales et politiques de l'UNIL, apporteront d'intéressantes pistes de réflexions à cette discussion. Alors, que vous soyez membres ou non de notre association, venez nombreuses et nombreux à notre Assemblée générale le 9 avril prochain !